

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2023

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

Nombre de votants : 07

Date de la convocation : 04/03/2023

Date d'affichage : 11/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 10 du mois de Mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.

**Présents :** BLANCHET Alain - BONASSI Stéphane - COTTAREL Guy-Noël - GARIOUD Christian - JACQUET Patricia - LEGLISE Sébastien - REVOL Gilbert ; ALMAÏDA Marie

**Excusés :** - GONSETH Mathilde - MIGUET Corinne - PADEY Guillaume

Patricia JACQUET est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 03-2023

Objet : Approbation du compte administratif 2022

Sous la présidence de Madame Patricia JACQUET adjointe au maire en charge des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

année 2022	Investissement			Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes	Résultat de la section	Dépenses	Recettes	Résultat de la section
Résultats reportés	12 161.40 €	- €	12 161.40 €	- €	402 168.51 €	402 168.51 €
Résultats de l'exercice	161 509.21 €	244 818.10 €	83 308.89 €	122 298.12 €	260 237.31 €	137 939.19 €
Résultats globaux	173 670.61 €	244 818.10 €	71 147.49 €	122 298.12 €	662 405.82 €	540 107.70 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Totaux	173 670.61 €	244 818.10 €	71 147.49 €	122 298.12 €	662 405.82 €	540 107.70 €

Monsieur le Maire quitte la salle afin que les membres du Conseil Municipal procèdent au vote  
Hors la présence de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2022.

Madame Patricia JACQUET,  
Adjointe au maire en charge des finances

  
